

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 253

4 avril 2000

SOMMAIRE

(Les) Amaryllis S.A., Luxembourg	page 12118	Ilco Immobilière, S.à r.l., Bertrange	12109
(L')Arrivée du Printemps, S.à r.l., Pétange	12117	Ilco, S.à r.l., Bertrange	12108
BI-Solutions, S.à r.l., Capellen	12130	Imex International, S.à r.l., Fentange	12107
(Le) Bon Gitan, S.à r.l., Bettembourg	12118	Immodel S.A., Larochette	12109
Coladonato-Youssef, S.à r.l., Boudlerbach ...	12126, 12127	Imprimerie de Gasperich, S.à r.l., Luxembourg	12110
Cubus, S.à r.l., Schrassig	12142	Industrial Footwear Production & Merchandising Consulting S.A., Luxembourg	12110
(Le) Dragon de Jade, S.à r.l., Schiffange	12118	Ingor Holding S.A., Larochette	12109
Drake Capital S.A., Luxembourg	12131	Interder AG, Luxembourg	12110
Euromedic S.A., Fentange	12098	International Fashion Factors, S.à r.l., Luxembourg ..	12111
Euro Nutri Santé, S.à r.l., Rumelange	12098	International Society Marken Consultance (ISOM) S.A., Luxembourg	12111
Everest Industrie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12098	International Transport Holding S.A., Luxembourg ..	12110
Evolis S.A., Luxembourg	12098	Investissements Mécaniques S.A., Luxembourg	12111
Facit Data Products S.A., Luxembourg	12098	Italianstyle S.A., Esch-sur-Alzette	12112
Fademo, S.à r.l., Bissen	12099	ISS Luxembourg S.A., Luxembourg	12112
Ferial A.G., Luxembourg	12099	Jamblin Holding Company S.A., Luxembg-Kirchberg	12113
Fersen S.A., Luxembourg	12138	Janana Custom China Ltd S.A., Steinfort	12112
Feuer & Stein, S.à r.l., Niederanven	12099	JDS Team, S.à r.l., Strassen	12111
Fibomi S.A., Luxembourg	12100	Jet Board, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12113
Finbra S.A., Luxembourg	12100	K.A.C. Airline Marketing S.A., Bech	12112
Fingie S.A., Luxembourg	12100	Kamaya Holding S.A., Luxembourg	12116
Fleurs Services, S.à r.l., Mersch	12098	Key Hotels S.A., Luxembourg	12116
Fondation Crèche de Luxembourg, Etablissement d'utilité publique, Luxembourg	12128	Kimba Holdings, S.à r.l., Luxembourg	12118
Four Investment S.A., Luxembourg	12101	Kombassan Holdings S.A. 1929, Luxembourg	12113
Frankreter, S.à r.l., Luxembourg	12100	Kombassan Invest, S.à r.l., Luxembourg	12117
Frepri S.A., Bascharage	12101	Lac Impérial, S.à r.l., Luxembourg	12115
Furka S.A., Luxembourg	12101	Lapperre S.A., Esch-sur-Alzette	12115
Futuradent, S.à r.l., Hamm	12102	Laser, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	12118
Garage Schummer Frères, S.à r.l., Beringen	12099	Latem S.A., Senningerberg	12119
Gedrenkshop, S.à r.l., Differdange	12101	L. Cap S.A.H., Luxembourg/Strassen	12114, 12115
Gefco Audit, S.à r.l., Fentange	12102	Lefèvre-Evrard, S.à r.l., Windhof	12120
Gefco S.A., Fentange	12102	Le Roi Holding S.A., Luxembourg	12121
Giannini Frères S.A., Differdange	12102	Lester S.A., Luxembourg	12119, 12120
Golfune, S.à r.l., Luxembourg	12103	Lion Investment S.A., Luxembourg	12121
Goma Décor, S.à r.l., Rodange	12103	L.L. Lux S.A., Rodange	12121
Gotra, G.m.b.H., Wecker	12103	L.M.I., Louchet Management & Investments, S.à r.l., Moutfort	12121
Groep Schmitz S.A., Luxembourg	12104	Long Sheng, S.à r.l., Bergem	12121
G.R.S., S.à r.l., Pizzeria O Sole Mio, Frisange	12102	Lorflex, S.à r.l., Foetz	12122
Hang Chow, S.à r.l., Differdange	12103	Lucmergo S.A.H., Luxembourg	12122
Happy Relations, S.à r.l., Luxembourg	12103	Lucrèce S.A., Luxembourg	12126
Hay Holding S.A., Luxembourg	12104	Luxagem S.A., Rodange	12125
Health Editions S.A., Luxembourg	12104	Luxantiques S.A., Rodange	12125
Hexamedia, S.à r.l., Luxembourg	12104	Lux Cheminée, S.à r.l., Mertert	12125
Holbart Holding S.A., Luxembourg	12105	Luxembourg Financial Leasing S.A., Luxembg	12123, 12125
Holle S.A., Luxembourg	12105	Luxembourg Consulting Group Aktiengesellschaft S.A., Luxembourg	12122, 12123
Homadi S.A.	12105	Luxinternational S.A., Luxembourg	12127
Hosinga S.A., Luxembourg	12105	Lux Prino, S.à r.l., Fentange	12127
Hostent International S.A., Luxembourg	12106	Meubles Kandel, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12117
Hotelurist Investment S.A., Luxembourg	12106	M. Kaindl Luxembourg S.A., Luxembourg	12116
Hottinger Luxembourg S.A., Luxembourg	12106	New Kitchen S.A., Fentange	12143
Hottinger, Nagelmackers & Associés, Luxembourg ..	12106	Nouvelle Luxelec S.A., Wecker	12144
Hotwork International S.A.H., Luxembourg	12108	Orfea Investments S.A., Luxembourg	12144
Hydro Products, S.à r.l., Pétange	12107	Walser DM Aktien Spezial WKN: 986.111	12107
I.B.B., S.à r.l., Luxembourg	12108	Walser Valor WKN: 974.967	12107
I.B.L. S.A., Luxembourg	12108		
I.C.D. International Cosmetic Development S.A., Luxembourg	12109		

EUROMEDIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange.
R. C. Luxembourg B 59.974.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06058/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

EURO NUTRI SANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 65.048.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

Signature
Mandataire

(06059/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

EVEREST INDUSTRIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 50.279.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06062/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

EVOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.121.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour EVOLIS S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(06063/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FACIT DATA PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Pour FACIT DATA PRODUCTS S.A.

(06064/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FLEURS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 18, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.597.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

M. Van der Burg
Le gérant

(06072/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FADEMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7765 Bissen, 1, rue de la Chapelle.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 39, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

A. Mossong
La gérante

(06065/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FERIAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 18.541.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour FERIAI A.G., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(06066/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FEUER & STEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 2, rue de Mensdorf.

R. C. Luxembourg B 55.751.

Entre les soussignés:

1) Monsieur Joachim Stefan Hoffmann, demeurant à D-Schweich,
d'une part,

et

2) Madame Eva Grazyna Hoffmann, demeurant à D-Schweich,
d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit:

Monsieur Joachim Stefan Hoffmann est propriétaire de 500 parts de 1.000,- LUF chacune de la société à responsabilité limitée FEUER & STEIN, S.à r.l.

Monsieur Joachim Stefan Hoffmann cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Madame Eva Grazyna Hoffmann 500 parts de la société FEUER & STEIN, S.à r.l., qui accepte, les parts dont s'agit.

Par la présente cession, Madame Eva Grazyna Hoffmann devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés; elle aura droit notamment aux produits desdites parts, qui y sont attachés et qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, Monsieur Joachim Stefan Hoffmann, cédant, subroge Madame Eva Grazyna Hoffmann, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 400.000,- LUF, montant que Monsieur Joachim Stefan Hoffmann reconnaît avoir reçu en espèces et en donne quittance.

Suite à la présente cession, le capital est réparti comme suit:

Madame Eva Grazyna Hoffmann 500 parts sociales

Fait et signé en deux exemplaires, 26 janvier 2000.

J.-S. Hoffmann

E.-G. Hoffmann

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06067/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

GARAGE SCHUMMER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, Route d'Ettelbruck.

R. C. Luxembourg B 27.272.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

G. Schummer
Le gérant

(06078/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FIBOMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 31.203.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06068/686/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FINBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.242.

Assemblée Générale Ordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société FINBRA S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Antonio Mandra.
 2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
 3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A, 8, boulevard Royal, Luxembourg.
 4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
 5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
 6. Divers.
- Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour FINBRA S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06069/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FINGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.680.

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société FINGIE S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Antonio Mandra.
 2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
 3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A, 8, boulevard Royal, Luxembourg.
 4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
 5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
 6. Divers.
- Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour FINGIE S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06070/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FRANKRETER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1311 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.483.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06074/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FOUR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.707.

—
Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires de la société FOUR INVESTMENT S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.
Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Melle Sandrine Klusa et Melle Angela Cinarelli.

2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.

3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A, 8, boulevard Royal, Luxembourg.

4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.

5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour FOUR INVESTMENT S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06073/744/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FREPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage.
R. C. Luxembourg B 66.734.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06075/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FURKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 34.909.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06076/686/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

GEDRENKSSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 70A, avenue de la Liberté.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlo Bernard, commerçant, demeurant à Differdange, 50, avenue de la Liberté.

2.- Madame Nadine Zondacq, commerçante, demeurant à Differdange, 50, avenue de la Liberté.

Lesquels comparants ont déclaré:

qu'il sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GEDRENKSSHOP, S.à r.l., avec siège social à Differdange, 70A, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 1998, numéro 4687 de son répertoire, publié au Mémorial C, de 1998, page 37422.

- que les statuts n'ont pas été modifiés;

- qu'ils détiennent ensemble l'intégralité du capital social;

- qu'ils ont convenu de liquider la société dont il viennent de répartir les actifs entre eux aux droits respectifs des associés;

- que la société n'a pas de passif et qu'elle se trouve ainsi entièrement liquidée et a cessé d'exister avec effet au 31 décembre 1999;

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins auprès des époux Bernard-Zondacq.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: C. Bernard, N. Zondacq, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 12 janvier 2000, vol. 417, fol. 69, case 6. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21 janvier 2000.

A. Biel.

(06079/203/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FUTURADENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Hamm.

R. C. Luxembourg B 39.551.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06077/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

GEFCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange.

R. C. Luxembourg B 44.091.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Signature.

(06080/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

GEFCO AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange.

R. C. Luxembourg B 64.276.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06081/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

G.R.S., S.à r.l. PIZZERIA O SOLE MIO.

Siège social: L-5750 Frisange, 24, rue de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 84.528/A.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 37, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour G.R.S., S.à r.l. PIZZERIA O SOLE MIO

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(06088/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

GIANNINI FRERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 74, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 16.462.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000, vol. 315, fol. 55, case 10/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 27 janvier 2000.

Signature.

(06082/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

GOLFUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.933.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06083/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

GOMA DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4823 Rodange, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 52.037.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000, vol. 315, fol. 55, case 11/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 28 janvier 2000.

Signature.

(06084/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

GOTRA, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, Haerebiertg 5.
R. C. Luxembourg B 37.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 531, fol. 85, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

Pour GOTRA, G.m.b.H.

(06085/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

GOTRA, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, Haerebiertg 5.
R. C. Luxembourg B 37.654.

AFFECTATION DU RESULTAT

Les Associés ont décidé à l'unanimité de reporter les bénéfices de l'exercice social clos le 31 décembre 1998, se montant à 1.350.087,- LUF, sur l'exercice social en cours.

Wecker, le 20 décembre 1999.

Signature

L'Associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06086/720/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HANG CHOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 96, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 20.867.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

(06089/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HAPPY RELATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 25.371.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

M. Schmit

La gérante

(06090/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

GROEP SCHMITZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 122S, fol. 1, case 9, que la société anonyme GROEP SCHMITZ S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été dissoute à partir du 30 décembre 1999, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

E. Schlessler.

(06087/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.113.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour HAY HOLDING S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(06091/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HEALTH EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.024.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires de la société HEALTH EDITIONS S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge aux commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour HEALTH EDITIONS S.A.

VECO TRUST S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06092/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HEXAMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 5, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 53.394.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 1999, Monsieur Christophe Davreux, ingénieur, est nommé gérant en remplacement de Monsieur Jean-Marie Navet, directeur commercial.

Monsieur Davreux a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Le Mandataire des Associés

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 4, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06093/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HOLBART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 4.952.

Décision prise par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 17 décembre 1999

Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer, avec effet au 1^{er} février 2000, le siège social de L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
Luxembourg, le 17 décembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06094/720/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HOLLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.131.

Constituée originellement sous la dénomination de KIRELUX S.A., aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial C, n° 99 du 17 mars 1994,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par Maître Francis Kessler, préqualifié,

– en date du 25 novembre 1994, publié au Mémorial C, n° 107 du 14 mars 1995, et

– en date du 26 novembre 1998, publié au Mémorial C, n° 113 du 23 février 1999,

au capital social d'un million huit cent mille francs français (1.800.000,- FRF), représenté par cent quatre-vingts (180) actions d'une valeur nominale de dix mille francs français (10.000,- FRF) chacune.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 décembre 1999,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2000, vol. 856, fol. 35, case 6,

que la société anonyme HOLLE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B n° 46.131,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000.

Pour extrait conforme

F. Kessler

Notaire

(06095/219/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HOMADI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.285.

* MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société HOMADI S.A., R. C. Luxembourg B 56.285, domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, à dater de ce jour.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

J. Naveaux

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06096/784/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HOSINGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.230.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour HOSINGA S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Watters

(06097/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HOSTENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 122S, fol. 2, case 1, que la société anonyme HOSTENT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

E. Schlessler.

(06098/227/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HOTELTURIST INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.452.

—
Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société HOTELTURIST INVESTMENT S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.

2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement:

Catégorie A:

M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg;

Catégorie B:

Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg, et EDIFAC S.A., Luxembourg.

3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.

4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.

5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour HOTELTURIST INVESTMENT S.A.

VECO TRUST S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06099/744/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HOTTINGER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 37.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Signature

Administrateur

(06100/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HOTTINGER, NAGELMACKERS & ASSOCIES.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 37.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

HOTTINGER, NAGELMACKERS & ASSOCIES

Signature

(06101/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

WALSER VALOR WKN: 974.967.
WALSER DM Aktien Spezial WKN: 986.111.

Bekanntmachung über die Fusion für die aufgeführten Investmentfonds

Die Verwaltungsgesellschaft hat mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, den Investmentfonds WALSER DM Aktien Spezial in den WALSER VALOR zu fusionieren. Die beabsichtigte Fusion ergibt sich zum einen aufgrund der Euro-Einführung sowie der daraus resultierenden Konzentration in verschiedenen Bereichen. Desweiteren zählt der WALSER DM Aktien Spezial als Aktienfonds mit Absicherungszweck zu einer veralteten Anlageform. Der WALSER VALOR als internationaler Mischfonds hingegen ist mit seiner guten Performance die zeitgemäßere Anlageform.

Die Unterschiede möchten wir wie folgt aufführen:

* Kosten: Die Kostenstruktur des Fonds WALSER DM Aktien Spezial ist geringfügig höher als bei dem WALSER VALOR. Die Gebühren gestalten sich bei dem WALSER VALOR wie folgt: Verwaltungsvergütung: 1,10% p.a.; Depotvergütung: 0,15% p.a. und Wertpapierprovision: 0,25%, während die Sätze bei dem WALSER DM Aktien Spezial jeweils 1,20% p.a., 0,10% p.a. sowie 0,30% betragen.

* Bei dem WALSER VALOR kommt als weiterer Anlageberater die RAIFFEISENBANK KLEINWALSERTAL AG hinzu.

* Der WALSER DM Aktien Spezial ist ein deutscher Aktienfonds mit Absicherungszweck und der WALSER VALOR ein internationaler Mischfonds. Der Mischfonds entspricht im wesentlichen dem Konzept dieses Aktienfonds-Typ, wobei er jedoch die zeitgemäßere Anlageform darstellt.

* Durch die Euro-Einführung und die daraus resultierende Konzentration in verschiedenen Bereichen bietet nunmehr der internationale Mischfonds (Anlage in Wertpapieren eines Mitgliedstaates der OECD) gegenüber dem deutschen Aktienfonds (Anlagen in Wertpapieren eines Mitgliedstaates der EU) vielfältigere Möglichkeiten für die Erzielung einer optimalen Performance.

* Der WALSER DM Aktien Spezial kann im Gegensatz zum WALSER VALOR OTC-Geschäfte tätigen.

* Der WALSER VALOR verfügt jedoch über die Möglichkeit unter bestimmten Voraussetzungen bis zu 100% des Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren verschiedener Emissionen anzulegen, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften begeben oder garantiert wurden.

* Die Liquidationskosten in Höhe von ca. 8.500,- EUR werden vom WALSER DM Aktien Spezial getragen.

Die Fusion erfolgt am Montag, dem 13. März 2000, dem Einbringungstag. Alle Anteilinhaber können ab sofort die Rücknahme oder den Umtausch (für die Konvertierung am 10. März 2000) ihrer Anteile WALSER DM Aktien Spezial kommissionsfrei verlangen. Anträge diesbezüglich können bei der entsprechenden Zahlstelle noch bis zum Donnerstag dem 9. März 2000, 10.00 Uhr vormittags, eingereicht werden. Sollten bis zu diesem Zeitpunkt Anträge für Anteile nicht eingereicht worden sein, werden diese Anteile automatisch in den fusionierten Fonds am 13. März 2000, dem Einbringungstag, konvertiert werden.

Die Fusion wird aufgrund der Bestände zum 10. März 2000 erfolgen. Das Umtauschverhältnis wird ebenfalls aufgrund der Bestände zum 10. März 2000 festgelegt werden. Die Anteilinhaber sind gebeten ihrer bisherigen Anteilzertifikate WALSER DM Aktien Spezial zwecks Umtausch in die Anteile des WALSER VALOR bei der entsprechenden Zahlstelle einzureichen. Die Auszahlung von Spitzenausgleichsbeträgen aufgrund der Konvertierung wird nach der Einbringung erfolgen.

Luxemburg, im Januar 2000.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

K. Greif S. Büdinger

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06102/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HYDRO PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange.

R. C. Luxembourg B 30.812.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06104/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

IMEX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange.

R. C. Luxembourg B 62.875.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06110/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

I.B.B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2337 Luxembourg, 7, Montée de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 53.114.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

Signature
Mandataire

(06105/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

HOTWORK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.707.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euro, le Conseil d'Administration du 29 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en euro, de sorte que le capital social actuel de DEM 500.000,- est converti en EUR 255.645,94.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 29 décembre 1999 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euro, pour le porter du montant actuel de EUR 255.645,94 à un montant de EUR 260.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 4.354,06 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 52,-.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 29 décembre 1999 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euro, de sorte que le capital autorisé actuel de DEM 10.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 5.115.000,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euro, est désormais fixé à un montant de EUR 260.000,-, représenté par 5.000 actions d'une valeur nominale de EUR 52,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Pour HOTWORK INTERNATIONAL S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06103/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ILCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 62.233.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 décembre 1997, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 199 du 1^{er} avril 1998, modifiée par le même notaire en date du 2 décembre 1998 et du 21 avril 1999, actes publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 99 du 18 février 1999 et au Mémorial C, n° 522 du 8 juillet 1999.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILCO, S.à r.l.
KPMG Experts Compables
Signature

(06108/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

I.B.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 16, rue du Fort Bourbon.
R. C. Luxembourg B 27.007.

Le bilan établi au 31 octobre 1998, et enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour I.B.L. S.A.
FIDUCIAIRE FORIG

(06106/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

I.C.D. INTERNATIONAL COSMETIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.374.

—
Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 13 novembre 1998

Présentes:

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., représentée par M^e A.J.P.M. van der Kroft
- CONPHIA MANAGEMENT B.V., représentée par M^e A.J.P.M. van der Kroft.

Conformément aux statuts, le Conseil décide le transfert du siège social de la société au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 novembre 1999.

Signature
Administrateur

(06107/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 9.440.

Constituée suivant acte sous seing privé daté du 9 février 1971, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, n° 82 du 15 juin 1971, modifiée suivant acte sous seing privé daté du 22 février 1972, publié au Mémorial C, n° 96 du 5 juillet 1972, modifiée par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 juin 1986, acte publié au Mémorial C, n° 260 du 13 septembre 1986, modifiée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 décembre 1997, acte publié au Mémorial C, n° 200 du 1^{er} avril 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l.
KPMG Experts Compables
Signature

(06109/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

IMMODEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 55.973.

—
En date du 17 janvier 2000, le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité la décision suivante:
Est appelée à la fonction d'Administrateur, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2006:

Madame Raymonde J. Gokke, demeurant à Larochette (remplaçante de Madame Anita Meyers-De Wachter).

Larochette, le 19 janvier 2000.

A. Seen

Le président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06111/757/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

INGOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 60.296.

—
En date du 17 janvier 2000, le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité la décision suivante:
Est appelée à la fonction d'Administrateur, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2006:

Madame Raymonde J. Gokke, demeurant à Larochette (remplaçante de Madame L. Checchi-Koppers)

Larochette, le 19 janvier 2000.

A. Seen

Le président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06115/757/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

12110

IMPRIMERIE DE GASPERICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.772.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06112/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

INDUSTRIAL FOOTWEAR PRODUCTION & MERCHANDISING CONSULTING S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.465.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 532, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06114/686/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

INTERDENT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

*Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre gehalten am Gesellschaftssitz in Luxemburg,
am 6. September 1999*

Die Versammlung wird um 10.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Astrid Galassi eröffnet.

Die Versammlung ernennt Herrn Jean-Paul Rosen zum Stimmzähler und Herrn Gérard Birchen zum Schriftführer, beide anwesend und annehmend.

Die Vorsitzende trägt vor und die Versammlung stellt fest:

- dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die sich in ihrem Besitz befindenden Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, welche nach Unterzeichnung durch die anwesenden Aktionäre, deren Stellvertreter und das Präsidium diesem Protokoll beigefügt wird;

- dass sich aus der vorgenannten Anwesenheitsliste ergibt, dass 2 Aktionäre, welche 310 Aktien besitzen, bei der heutigen ordentlichen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind, so dass sämtliche ausgegebenen Aktien der Gesellschaft vertreten sind;

- dass somit die heutige Versammlung voll beschlussfähig ist und über die folgende Tagesordnung befinden kann:

Tagesordnung:

Verlegung des Gesellschaftssitzes.

Die Versammlung fasst einstimmig den folgenden Beschluss:

Der Sitz der Gesellschaft wird nach 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg verlegt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und keine Wortmeldung mehr vorliegt, schliesst die Vorsitzende die Sitzung um 10.30 Uhr.

Unterschrift

Unterschrift

Unterschrift

Schriftführer

Stimmzähler

Vorsitzende

Enregistré à Echternach, le 11 janvier 2000, vol. 132, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(06116/201/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

INTERNATIONAL TRANSPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.627.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour INTERNATIONAL TRANSPORT HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

P. Frédéric

S. Wallers

(06119/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

INTERNATIONAL FASHION FACTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.558.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Signature.

(06117/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

INTERNATIONAL SOCIETY MARKEN CONSULTANCE (ISOM) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.956.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour INTERNATIONAL SOCIETY MARKEN
CONSULTANCE (ISOM) S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

P. Frédéric S. Wallers

(06118/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

INVESTISSEMENTS MECANIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.161.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 80, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Signature.

(06120/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

INVESTISSEMENTS MECANIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.161.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 80, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Signature.

(06121/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

INVESTISSEMENTS MECANIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.161.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 80, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Signature.

(06122/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

JDS TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.411.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 89, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 janvier 2000.

Signature.

(06129/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

12112

ISS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.464.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 1999, enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 1999, vol. 508, fol. 35, case 8.

I.- Que la société anonyme ISS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 48.464, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 488 du 28 novembre 1994.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions en une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 1999.

J. Seckler.

(06123/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ITALIANSTYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 111-113, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 55.519.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000, vol. 315, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ITALIANSTYLE S.A.

Signature

(06124/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

JANANA CUSTOM CHINA Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 51.723.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 12 avril 1999, vol. 134, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Signature.

(06127/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

JANANA CUSTOM CHINA Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 51.723.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 26 novembre 1999, vol. 135, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Signature.

(06128/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

K.A.C. AIRLINE MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6231 Bech.
R. C. Luxembourg B 65.816.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06131/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

JAMBLIN HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.056.

Les bilans aux 31 décembre 1994 et 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 90, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(06125/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

JAMBLIN HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.056.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 janvier 2000 que:

- Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg a été nommée au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Karl U. Sanne, démissionnaire.

- Les deux autres administrateurs sortants M. Gérard Muller et M. Fernand Heim, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg ainsi que le commissaire aux comptes sortant INTERFIDA S.A., avec siège social à Chiasso (Suisse), Via Motta 10, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06126/521/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

JET BOARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 73.399.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société JET BOARD, S.à r.l.,
tenue au siège en date du 14 décembre 1999*

Il résulte de la liste de présence que les deux associés représentant l'intégralité du capital:

- Monsieur Carlos Oliveira Ferreira, demeurant à Esch-sur-Alzette, 4, rue des Jardins;

- Monsieur Daniel Oliveira Ferreira, demeurant à Esch-sur-Alzette, 4, rue des Jardins;

sont présents et ont pris la décision suivante:

1) Il est décidé de nommer Madame Marie-Louise Feltus, demeurant à Bascharage, 13, rue Peschong, en tant que gérante technique de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les trois signatures individuelles des trois gérants dans les limites de leurs domaines.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 1999.

C. Oliveira Ferreira

D. Oliveira Ferreira

Enregistré à Mersch, le 14 décembre 1999, vol. 125, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(06130/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 70.610.

Conformément à une décision du Conseil d'Administration de la société émarginée, il a été décidé de changer le siège social de la société de l'adresse actuelle à l'adresse suivante: 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet du 10 janvier 2000.

Pour KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929
ETUDE BONN & SCHMITT & STEICHEN

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06135/275/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

L. CAP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg/Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding L. CAP S.A., avec siège social à Luxembourg/Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 533 du 19 novembre 1992.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 555 du 22 novembre 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg/Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, Luxembourg/Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg/Strassen.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille cinq cents (2.500) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Réduction du capital social à concurrence de cent trente-cinq mille sept cent quatorze francs français (135.714,- FRF) afin d'apurer les pertes reportées de même montant au 31 décembre 1998.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de cinq millions quatre cent soixante et un mille trois cent quarante-huit francs français (5.461.348,- FRF) pour le porter du montant réduit de cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-six francs français (114.286,- FRF) à cinq millions cinq cent soixante-quinze mille six cent trente-quatre francs français (5.575.634,- FRF), et souscription des actions nouvelles par BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

4.- Conversion de la devise d'expression du capital social de franc français en euro (au cours de EUR 1,- / FRF 6,55957), pour remplacer le capital augmenté de cinq millions cinq cent soixante-quinze mille six cent trente-quatre francs français (5.575.634,- FRF), par la contre-valeur en euro de huit cent cinquante mille euros (850.000,- €).

5.- Création de huit mille cinq cents (8.500) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

6.- Fixation d'un capital autorisé de trois millions d'euros (3.000.000,- €) avec attribution des pouvoirs les plus larges au Conseil d'Administration, notamment la possibilité de supprimer le pouvoir de souscription préférentiel des actionnaires existants.

7.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

8.- Pouvoir au Conseil d'Administration de remplacer les actions anciennes.

9.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent trente-cinq mille sept cent quatorze francs français (135.714,- FRF) pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF) à cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-six francs français (114.286,- FRF) par absorption de pertes.

L'existence de ces pertes ressort de la situation comptable au 31 décembre 1998.

Cette situation restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions quatre cent soixante et un mille trois cent quarante-huit francs français (5.461.348,- FRF) pour le porter de son montant actuel de cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-six francs français (114.286,- FRF) à cinq millions cinq cent soixante-quinze mille six cent trente-quatre francs français (5.575.634,- FRF) par la création et l'émission de 119.478 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les actions nouvelles sont souscrites par la BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. et entièrement libérées par des versements en espèces, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de franc français en euro au cours de euro 1,- / FRF 6,55957, de sorte que le capital social de cinq millions cinq cent soixante-quinze mille six cent trente-quatre francs français (5.575.634,- FRF) est maintenant de huit cent cinquante mille euros (850.000,- €).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de créer huit mille cinq cents (8.500) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et donne pouvoir au Conseil d'Administration de procéder à un échange des actions existantes contre les actions nouvellement créées proportionnellement à leurs droits respectifs.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé d'un montant total de trois millions d'euros (3.000.000,- €) avec attribution des pouvoirs les plus larges au Conseil d'Administration, notamment, la possibilité de supprimer le pouvoir de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts ainsi que la première phrase du troisième alinéa comme suit:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est de huit cent cinquante mille euros (850.000,- €), représenté par huit mille cinq cents (8.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Art. 3. Troisième alinéa, première phrase.** Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant total de trois millions d'euros (3.000.000,- €).

Evaluation de l'augmentation du capital

L'augmentation du capital est évaluée à trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-six mille soixante-dix-huit francs luxembourgeois (33.586.078,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à quatre cent vingt mille francs luxembourgeois (420.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg/Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, P. Albrecht, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 novembre 1999, vol. 411, fol. 75, case 3. – Reçu 335.861 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 1999.

E. Schroeder.

(06137/228/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

L. CAP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg/Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 2000.

E. Schroeder.

(06138/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LAC IMPERIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Luxembourg, 12, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 47.008.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

(06139/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LAPPERRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 54.010.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Signature.

(06140/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

KAMAYA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.451.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour KAMAYA HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(06132/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

KEY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.929.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour KEY HOTELS S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(06133/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

M. KAINDL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme M. KAINDL LUXEMBOURG S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 19 janvier 1994, publié au Mémorial C, n° 160 du 25 avril 1994.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 9 septembre 1998, publié au Mémorial C, n° 884 du 8 décembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Mademoiselle Nadine Keup, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Roland Weber, directeur financier, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société de deux cents millions (200.000.000,-) de francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de LUF 50.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 200.000.000,- à LUF 250.000.000,- par la création de 50.000 actions de LUF 1.000,- chacune.

2. Souscription et libération des actions nouvellement créées.

3. Modification afférente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de cinquante millions (50.000.000,-) de francs, pour le porter de son montant actuel de deux cents millions (200.000.000,-) de francs à deux cent cinquante millions (250.000.000,-) par la création de 50.000 actions nouvelles de mille (LUF 1.000,-) francs chacune.

Deuxième résolution

Les nouvelles actions ont été souscrites par société AG FÜR HOLZINDUSTRIE TRIESEN, avec siège à Vaduz, représentée par Monsieur Roland Weber, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Les anciens actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.
Les actions ont été libérées par un apport en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'article 5 alinéa 1^{er} est modifié comme suit:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 250.000.000,- (deux cent cinquante millions de francs luxembourgeois), représenté par 250.000,- (deux cent cinquante mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

«**Art. 5. 1st paragraphe.** The subscribed capital is set at LUF 250,000,000.- (two hundred and fifty million Luxembourg Francs), represented by two hundred and fifty thousand (250,000.-) shares with a nominal value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg Francs) each carrying one voting right in the general assembly.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ six cent vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Quintus, N. Keup, R. Weber, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1999, vol. 856, fol. 9, case 3. – Reçu 500.00 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pétange, le 19 janvier 2000.

Pour expédition conforme
G. d'Huart
Notaire

(06173/207/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

KOMBASSAN INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 72.974.

Conformément à une décision du Conseil d'Administration de la société émarginée, il a été décidé de changer le siège social de la société de l'adresse actuelle à l'adresse suivante: 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet du 10 janvier 2000.

Pour KOMBASSAN INVEST, S.à r.l.
ETUDE BONN & SCHMITT & STEICHEN
A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06136/275/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

MEUBLES KANDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 13, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.538.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000, vol. 315, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour MEUBLES KANDEL, S.à r.l.
Signature

(06153/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

L'ARRIVEE DU PRINTEMPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 18, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 52.722.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

(06141/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

12118

KIMBA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.566.

EXTRAIT

Il a été conclu une convention de domiciliation en date du 12 janvier 2000 pour une durée illimitée entre HALSEY, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, en qualité de domiciliataire et KIMBA HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, en qualité de société domiciliée.

*Pour KIMBA HOLDINGS, S.à r.l.
HALSEY, S.à r.l.
Gérant et Domiciliataire
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06134/230/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LASER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains.
R. C. Luxembourg B 31.287.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06142/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LE BON GITAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 21.140.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06145/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LES AMARYLLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 122S, fol. 1, case 8, que la société anonyme LES AMARYLLIS S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, a été dissoute avec effet à partir du 30 décembre 1999, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Rosport, 23, rue du Barrage.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

E. Schlessler.

(06149/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LE DRAGON DE JADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 69, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.647.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

(06146/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LATEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 53.846.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 532, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 décembre 1999.

Certifié sincère et conforme

LATEM S.A.

H. de Graaf

Administrateur

(06143/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LATEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 53.846.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 1999

Sont nommés administrateurs pour une durée d'une année, leur mandat se terminant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice social au 31 décembre 1999:

- Monsieur Hans de Graaf, employé privé, demeurant à Mamer, président;
- Madame Juliette Lorang, employée privée, demeurant à Neuhäusgen, administrateur;
- Monsieur Maarten van de Vaart, employé privé, demeurant à Steinsel, administrateur,

en remplacement de:

- Monsieur Joël Murcia,
- Madame Bernadette Ritz,
- Monsieur Marc Backes,

souhaitant ne pas voir renouveler leur mandat venu à échéance à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice social au 31 décembre 1998.

VGD LUXEMBOURG, S.à r.l. est nommée commissaire pour une durée d'une année, son mandat se terminant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice social au 31 décembre 1999.

Senningerberg, le 10 mai 1999.

Pour le conseil d'administration

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 532, fol. 1, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06144/003/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 54.600.

L'an deux mille, le vingt janvier.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LESTER S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 344 du 18 juillet 1996.

L'assemblée désigne comme président, Monsieur Frank Schaffner, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Monsieur Romain Fels, employé privé, demeurant à Belvaux.

Le président déclare et demande au notaire d'acter comme suit:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le soussigné notaire. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire qui peut décider ainsi valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités après examination de l'ordre du jour.

3. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

(a) Changement du capital de LUF 2.000.000,- (deux millions de francs luxembourgeois) en EUR 50.000,- (cinquante mille euros) et échange des 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) contre 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

(b) Augmentation du capital à concurrence de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) pour porter le capital social ainsi du montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

(c) Souscription à 7.500 (sept mille cinq cents) actions nouvelles à leur valeur nominale par Monsieur Frank Schaffner, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

(d) Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune entièrement libérées.»

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le capital de LUF 2.000.000,- (deux millions de francs luxembourgeois) en EUR 50.000,- (cinquante mille euros) et d'échanger les 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) contre 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) pour porter le capital social ainsi du montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription à 7.500 (sept mille cinq cents) actions nouvelles à leur valeur nominale par Monsieur Frank Schaffner, maître en droit, demeurant à Luxembourg, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Faisant suite à cette acceptation, Monsieur Frank Schaffner déclare souscrire à 7.500 (sept mille cinq cents) actions nouvelles à leur valeur nominale.

Les 7.500 (sept mille cinq cents) actions nouvelles ainsi souscrites par Monsieur Frank Schaffner ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de LUF 75.000,- (soixante-quinze mille francs luxembourgeois).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture étant faite, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Schaffner, J.-P. Cambier, R. Fels, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2000, vol. 856, fol. 50, case 7. – Reçu 30.255 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000.

N. Muller.

(06150/224/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 54.600.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

(06151/24/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LEFEVRE-EVRARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof.

R. C. Luxembourg B 28.283.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 26 novembre 1999, vol. 135, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

(06147/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

12121

LE ROI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 32.370.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 532, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J. Lorang
Administrateur

(06148/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LION INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 27.652.

—
L'Assemblée Générale a pris à l'unanimité la décision suivante:

Est appelé à la fonction d'Administrateur, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2006:

Prof. M.V.M. van Leeuwe, demeurant à Nijmegen Pays-Bas (en remplacement de Monsieur J.B.A.A. Huisman).
Larochette, le 19 janvier 2000.

A. Seen

Le président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06152/757/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

L.L. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 64.545.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000, vol. 315, fol. 55, case 12/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 26 janvier 2000.

Signatures.

(06154/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

L.M.I., LOUCHET MANAGEMENT & INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.
R. C. Luxembourg B 51.974.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 31 juillet 1995, acte publié au Mémorial C, n° 539 du 21 octobre 1995.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L.M.I., LOUCHET MANAGEMENT &
INVESTMENTS, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(06155/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LONG SHENG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 3, rue de Schiffflange.
R. C. Luxembourg B 45.581.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

(06156/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LORFLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz.
R. C. Luxembourg B 49.582.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06157/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LUCMERGO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.699.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 21 décembre 1981.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que toutes informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 10, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCMERGO S.A.
Signature

(06158/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LUXEMBURG CONSULTING GROUP AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBURG CONSULTING GROUP AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 11 juin 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Egon Bentz, commerçant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Silvia Heidenblut, employée privée, demeurant à Trèves (D).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Olga Wenzel, employée privée, demeurant à Trèves (D).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 7.750.000,- LUF par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à 9.000.000,- LUF par l'émission de 7.750 actions nouvelles de 1.000,- LUF chacune.

2.- Souscription et libération des actions ainsi créées.

3.- Modification de l'article 3 (alinéa 1^{er}) des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital ainsi intervenue.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (7.750.000,- LUF) par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à neuf millions de francs luxembourgeois (9.000.000,- LUF) par l'émission de sept mille sept cent cinquante (7.750) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

Les 7.750 actions nouvelles sont souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 7.750.000,- LUF se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article 3 (alinéa 1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à neuf millions de francs luxembourgeois (9.000.000,- LUF), représenté par neuf mille (9.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cent trente mille francs luxembourgeois (130.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Bentz, S. Heidenblut, O. Wenzel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2000, vol. 411, fol. 70, case 2. – Reçu 77.500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2000.

E. Schroeder.

(06163/228/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LUXEMBOURG CONSULTING GROUP AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 2000.

E. Schroeder.

(06164/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LUXEMBOURG FINANCIAL LEASING, Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the ninth of November.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LUXEMBOURG FINANCIAL LEASING, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 14th of May 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the 12th of August 1997, number 441.

The meeting was presided by Egon Bentz, businessman, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Silvia Heidenblut, private employee, residing in Trèves (D).

The meeting elected as scrutineer Olga Wenzel, private employee, residing in Trèves (D).

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of thirty-seven million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (37,250,000,- LUF) by payment in cash to bring it from one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000,- LUF) to thirty-eight million and five hundred thousand Luxembourg francs (38,500,000,- LUF) by issue of thirty-seven thousand two hundred and fifty (37,250) new shares of one thousand Luxembourg francs (1,000,- LUF) each.

2.- Amendment of the first paragraph of article five of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the capital of the Company by thirty-seven million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (37,250,000.- LUF), so as to bring it from one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) to thirty-eight million and five hundred thousand Luxembourg francs (38,500,000.- LUF) by the creation and issue of thirty-seven thousand two hundred and fifty (37,250) new shares of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, fully subscribed and paid in cash, so that the amount of thirty-seven million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (37,250,000.- LUF) is available to the Company, proof of which was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of this increase of capital, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5 First paragraph.** The share capital is fixed at thirty-eight million and five hundred thousand Luxembourg francs (38,500,000.- LUF), represented by thirty-eight thousand and five hundred (38,500) shares of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.;

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, amounts to approximately four hundred and sixty thousand Luxembourg francs (460,000.- LUF).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die Übersetzung in deutscher Sprache:

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am neunten November.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der LUXEMBOURG FINANCIAL LEASING, Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 14. Mai 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 12. August 1997, Nummer 441.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Egon Bentz, Kaufmann, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Silvia Heidenblut, Privatbeamtin, wohnhaft in Trier (D).

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Olga Wenzel, Privatbeamtin, wohnhaft in Trier (D).

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Kapitalerhöhung von Bareinlagen in Höhe von siebenunddreissig Millionen zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (37.250.000.- LUF) um es von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000.- LUF) auf achtunddreissig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (38.500.000.- LUF) zu erhöhen, durch Ausgabe von siebenunddreissigtausendzweihundertfünfzig (37.250) neuen Aktien mit einem Nennwert von eintausend Luxemburger Franken (1.000.- LUF).

2.- Abänderung von Absatz eins von Artikel fünf der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst das Gesellschaftskapital um siebenunddreissig Millionen zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (37.250.000.- LUF) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000.- LUF) auf achtunddreissig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (38.500.000.- LUF) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von siebenunddreissigtausendzweihundertfünfzig (37.250) neuen Aktien zu je eintausend Luxemburger Franken (1.000.- LUF), integral gezeichnet und voll eingezahlt, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist.

Zweiter Beschluss

Auf Grund dieser Kapitalerhöhung beschliesst die Versammlung Absatz eins von Artikel fünf der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt achtunddreissig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (38.500.000,- LUF) und ist eingeteilt in achtunddreissigtausendfünfhundert (38.500) Aktien von eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) je Aktie.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr vierhundertsechzigtausend Luxemburger Franken (460.000,- LUF).

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest dass auf Wunsch der Kompargenten vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Deutsche. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist auf Wunsch der Kompargenten die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Bentz, S. Heidenblut, O. Wenzel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2000, vol. 411, fol. 70, case 3. – Reçu 372.500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 24. November 2000.

E. Schroeder.

(06165/228/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LUXEMBOURG FINANCIAL LEASING, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 2000.

E. Schroeder.

(06166/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LUXAGEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 47.819.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000, vol. 315, fol. 55, case 1/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 28 janvier 2000.

Signatures.

(06160/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LUXANTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 58.845.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000, vol. 315, fol. 56, case 2/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 28 janvier 2000.

Signature.

(06161/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LUX CHEMINEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert.

R. C. Luxembourg B 50.237.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06162/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LUCRECE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.473.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 106 du 14 mars 1995, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, préqualifié, en date du 25 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 103 du 19 février 1999, au capital social d'un million huit cent mille francs français (FRF 1.800.000,-), représenté par cent quatre-vingts (180) actions d'une valeur nominale de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 décembre 1999,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2000, vol. 856, fol. 35, case 8, que la société anonyme LUCRECE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 49.473, a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré qu'il existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée, que les livres et documents la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme

F. Kessler.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000.

(06159/227/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

**COLADONATO-YOUSSEF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MULTI-COULEURS, S.à r.l.).**

Siège social: L-6835 Boudlerbach, 2, rue de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 62.994.

L'an deux mille, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

A comparu:

Monsieur Ismaïl Youssef, commerçant, né à M' Saken (Tunisie) le 29 janvier 1957, époux de Madame Lydie Neyens, demeurant à L-6835 Boudlerbach, 2, rue de Diekirch.

Lequel comparant a exposé au notaire ce qui suit:

Le comparant Ismaïl Youssef est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée MULTI-COULEURS, S.à r.l., ayant son siège social à L-6835 Boudlerbach, 2, rue de Diekirch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 62.994,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 12 mai 1998.

L'associé unique Ismaïl Youssef, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la société à responsabilité limitée MULTICOULEURS, S.à r.l. décide d'ajouter à l'objet existant de la société l'objet suivant:

- l'exploitation d'une entreprise de construction avec vente des articles de la branche.

Deuxième résolution

En conformité de la résolution prise ci-avant, l'associé unique décide de modifier l'article deux des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. Objet.

La société a pour objet:

- l'exploitation d'un commerce d'articles de peinture et d'articles de décoration pour intérieur et extérieur,
 - l'exploitation d'une entreprise de construction avec vente des articles de la branche,
- et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société à responsabilité limitée MULTI-COULEURS, S.à r.l. en COLADONATO-YOUSSEF, S.à r.l.

Quatrième résolution

En conformité de la résolution prise ci-avant, l'associé unique décide de modifier l'article trois des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. Dénomination.

La société prend la dénomination de COLADONATO-YOUSSEF, S.à r.l.».

Cinquième résolution

L'associé unique de la société décide de démissionner en tant que gérant unique.

L'associé unique déclare procéder à la nomination de gérants comme suit:

1) Monsieur Ismail Youssef, prénommé, est nommé gérant unique pour une durée indéterminée et avec effet immédiat pour la branche exploitation d'un commerce d'articles de peinture et d'articles de décoration pour intérieur et extérieur.

2) Monsieur Pietro Coladonato, artisan-commerçant, né à Putignano (I) le 21 septembre 1942, époux de Madame Jeannette Dotto, demeurant à L-6250 Scheidgen, 9, route d'Echternach, est nommé gérant unique pour une durée indéterminée et avec effet immédiat pour la branche exploitation d'une entreprise de construction avec vente des articles de la branche.

3) L'associé unique décide que chaque gérant engagera la société par sa seule signature pour toutes les opérations relatives à la branche pour laquelle il assume la gérance.

Frais

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, celui-ci connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Youssef, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 janvier 2000, vol. 509, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 26 janvier 2000.

J. Gloden.

(06199/213/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

**COLADONATO-YOUSSEF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MULTI-COULEURS, S.à r.l.).**

Siège social: L-6835 Boudlerbach, 2, rue de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 62.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(06200/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LUXINTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.252.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour LUXINTERNATIONAL S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(06167/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

LUX PRINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange.

R. C. Luxembourg B 43.362.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06170/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FONDATION CRECHE DE LUXEMBOURG, Etablissement utilité publique.

Siège social: L-1123 Luxembourg, Plateau Altmunster.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1998

<i>Actif</i>	31.12.98	31.12.97
1. Valeurs réalisables		
1.1. ASSURLUX	15.285.049	13.179.502
1.2. Titres CEGEDEL	905.100	1.048.950
1.3. Or	1.586.255	1.701.640
1.4. Subvention Ministère de la Famille à recevoir	900.000	900.000
1.5. Subvention Grande-Duchesse Charlotte à recevoir	500.000	500.000
1.6. Contributions parentales à recevoir	78.900	265.067
1.7. Indemnités à recevoir sur contrats jeunes	258.215	177.700
2. Valeurs disponibles		
2.1. C.C.P.	419.985	228.815
2.2. B.I.L.	44.442	42.561
2.3. BANQUE DE LUXEMBOURG	6.206	121
2.4. Caisse	—	9.189
Total actif	19.984.152	18.053.545
<i>Passif</i>		
1. Capitaux propres		
1.1. Patrimoine	17.144.820	15.248.270
1.2. Variation du patrimoine	1.841.967	1.896.550
2. Dettes à échéance < 1 an		
2.1. Factures à payer	78.671	184.681
2.2. Sécurité Sociale	726.402	527.972
2.3. Impôts sur salaires à payer	53.542	42.797
2.5. Contributions parentales payées d'avance	108.750	153.375
2.6. Frais de comptabilité à payer	30.000	—
Total passif	19.984.152	18.053.545

PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 1998

<i>Charges</i>	31.12.98	31.12.97
1. Charges en relation avec l'activité		
1.1. Frais d'exploitation payés par la ville	2.431.777	2.907.607
1.2. Frais d'alimentation	1.034.708	1.035.489
1.3. Frais de mobilier	298.903	342.364
1.4. Frais d'animation	215.856	250.441
1.5. Assurances / taxes / abonnements	212.117	119.426
1.6. Frais de langes	202.147	278.014
1.7. Frais d'entretien	198.532	170.322
1.8. Frais médicaux	114.623	128.621
1.9. Remboursements parents	62.893	57.950
1.10. Frais administratifs	56.506	39.881
1.11. Frais de communication	40.575	29.996
1.12. Frais électroménager et petit équipement	30.656	107.277
1.13. Frais de comptabilité à payer	30.000	—
1.14. Frais bancaires	6.524	6.389
1.15. Dépenses exceptionnelles	688.968	—
1.16. Divers	146.161	113.905
2. Charges de Personnel		
2.1. Salaires	10.706.249	10.741.027
2.2. Cotisations sociales	2.865.072	3.079.910
2.3. Impôts sur salaires	318.383	297.225
3. Charges financières		
3.1. Variation moins-value non-réalisée sur Or	115.385	179.725
3.2. Variation moins-value non-réalisée CEGEDEL	143.850	—
4. Charges à reporter / à imputer		
4.1. Charges à reporter (factures à payer en SF)	(184.681)	(88.020)
4.2. Charges à imputer (factures à payer en SF)	64.989	184.681
Total Charges	19.800.193	19.992.230
Variation du Patrimoine	(1.841.967)	(1.896.550)

<i>Revenus</i>		
1. Subsidies	31.12.98	31.12.97
1.1. Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte	500.000	500.000
1.2. Ministère de la Famille	900.000	900.000
1.3. Ville de Luxembourg	399.972	399.952
2. Dons		
2.1. Dons privés	230.700	555.000
3. Cotisations des membres	117.700	28.900
4. Contributions parentales	15.790.161	15.635.789
5. Produits financiers		
5.1. ASSURLUX	705.547	660.449
5.2. Coupons CEGEDEL	14.490	13.314
5.3. Variation plus-value non réalisée CEGEDEL	-	118.650
5.5. Divers	175.640	-
6. Autres produits		
6.1. Indemnités de maladie	54.122	80.794
6.2. Frais d'exploitation payés par la ville	2.431.777	2.907.607
6.3. Indemnités reçues sur contrats jeunes	277.426	177.700
7. Produits à reporter / à imputer		
7.1. Produits à reporter (cotisations perçues d'avance en 98)	(108.750)	(153.375)
7.2. Produits à imputer (cotisations perçues d'avance en 97)	153.375	64.000
Total revenus	21.642.160	21.888.780
Total des recettes extournées car prises en compte au titre de l'exercice 1997: 1.842.767 LUF.		
Total des charges extournées car prises en compte au titre de l'exercice 1997: 755.350 LUF.		

PROJET DE BUDGET 1999

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Subsidies	1.400.000	Salaires / Cotisations sociales /	
Dons / Cotisations	250.000	Impôts sur salaires	15.500.000
Contributions parentales:	15.500.000	Assurances / Taxes / Abonnements	120.000
Subsidies communal 1999		Téléphone / Port	40.000
(frais de fonctionnement)	400.000	Administration secrétariat	150.000
Total	17.550.000	Alimentation	1.100.000
		Langes	250.000
		Hygiène maison-linge	150.000
		Hygiène enfants-pharmacie-médecin	130.000
		Formation personnel	50.000
		Jouets / Bricolage / Animation	250.000
		Equipement mobilier	200.000
		Electro-ménagers: Achats/Réparations	100.000
		Petit équipement cuisine-vaisselle linge	100.000
		Total	18.140.000

Remarque:

Une différence de 590.000 frs est observée entre les recettes et dépenses estimées en 1998.

Rapport du commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions légales et statutaires, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution, pour l'exercice 1998, du mandat de commissaire aux comptes que vous avez bien voulu me confier.

Par analogie avec le régime des sociétés anonymes holding, j'ai effectué ma mission sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915.

J'ai constaté que les comptes annuels au 31 décembre 1998, dont la somme bilantaire s'élève à LUF 19.984.152 et la variation positive du patrimoine de l'exercice à LUF 1.841.967, sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises. Je n'ai pas de remarques à formuler sur les comptes annuels.

Schuttrange, le 2 juin 1999.

P. Duren.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06292/999/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BI-SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8314 Capellen, 8, Domaine Beaulieu.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick-Pascal Schmit, technicien, demeurant à L-9633 Baschleiden, 2, rue Saint Hubert.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet l'importation et l'exportation, l'achat et la vente de tout matériel informatique et bureautique avec maintenance et cours d'initiation à sa clientèle, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 3.** La société prend la dénomination de BI-SOLUTIONS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.**Art. 4.** Le siège social est établi à L-8314 Capellen.**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (Euro 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (Euro 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Patrick-Pascal Schmit ci-avant dénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (Euro 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît expressément.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut pas les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre de l'an deux mille.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de 35.000,- francs.

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un.
2) Monsieur Patrick-Pascal Schmit, prédit, est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle.

3) Le siège social est établi à L-8314 Capellen, 8, Domaine Beaulieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, Notaire.

Signé: P. Schmit, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 93, case 9. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

J.-P. Hencks.

(06293/216/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

DRAKE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 38-40, rue Zithe.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND LTD, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 129 Front Street, HM 12 Hamilton, Bermuda,
duly represented by Mr Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bermuda, on 7 December, 1999.

2) OLYMPUS SECURITIES LTD, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 129 Front Street, HM 12 Hamilton, Bermuda,
duly represented by Mr Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bermuda, on 7 December, 1999.

The aforementioned proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company which they declare organized among themselves.

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There exists a corporation in the form of a société anonyme, under the name of DRAKE CAPITAL S.A.

Art. 2. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, including convertible debt instruments, and other securities of any kind, and the ownership, administration, control, development and management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation of a commercial, industrial or financial nature, and carry out any activities which it may deem directly or indirectly useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

II. Share Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-), consisting of three hundred and fifty (350) shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

The authorised capital is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-), consisting of ten thousand (10,000) shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share. During the period of five years from the date of the publication of these Articles of Incorporation, the directors be and are hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

The subscribed capital and the authorized capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the corporation shall be in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

The corporation will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name one single attorney to present the share in relation to the corporation. The corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

III. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation. The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convened by request of shareholders representing at least 20% of the corporation's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday in September at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

IV. Board of Directors

Art. 9. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

The corporation shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the corporation or, at its request, of any other company of which the corporation is a shareholder or a creditor and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled. The corporation shall advance litigation-related expenses to a director if the corporation's legal counsel determines that indemnification by the corporation is likely and if the director agrees to repay any advance if he is determined not to be entitled to indemnification.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the reunion to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any director. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any director.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the corporation as well as the representation of the corporation in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly to be appointed and dismissed by the board of directors who shall set their powers. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders. The corporation may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The corporation will be bound by the sole signature of any director or of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. Supervision of the Corporation

Art. 14. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

VI. Accounting Year, Balance

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for by article 67-1 of the Law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended.

IX. Final Clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto.

Transitional Dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2000.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2001.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND LTD, prenamed, three hundred and forty-nine shares	349
2) OLYMPUS SECURITIES LTD, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: three hundred and fifty shares	350

All the shares have been entirely paid in so that the amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) is as of now available to the corporation, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately ninety thousand Luxembourg francs (90,000.- LUF).

General Meeting of Shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
2. The following persons are appointed directors:
 - Nitin Agarwal, company director, residing in 129 Front Street, HM 12 Hamilton, Bermuda;
 - Charles H. Winkler, company director, residing in 129 Front Street, HM 12 Hamilton, Bermuda;
 - Brian R. Hall, company director, residing in 129 Front Street, HM 12 Hamilton, Bermuda.
3. The following person is appointed statutory auditor:
ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
4. The address of the Corporation is set at 38-40, rue Ste Zithe, Luxembourg.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2000.

The general meeting, according to article 60 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the corporation and the representation of the corporation in relation with this management to any of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND LTD, une société constituée sous le droit des Bermudes, ayant son siège social au 129 Front Street, HM 12 Hamilton, Bermudes,

dûment représentée par Monsieur Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes, le 7 décembre 1999.

2) OLYMPUS SECURITIES LTD, une société constituée sous le droit des Bermudes, ayant son siège social au 129 Front Street, HM 12 Hamilton, Bermudes,

dûment représentée par Monsieur Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bermuda, le 7 décembre 1999.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DRAKE CAPITAL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, y compris de titres de créance convertibles, et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le contrôle, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, de garanties ou autres.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes. En général, elle peut prendre des mesures de contrôle et de supervision, effectuer toute opération de nature commerciale, industrielle ou financière, et poursuivre toute activité qui se révèle directement ou indirectement utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces Statuts, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont uniquement émises sous forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant au moins 20% du capital social

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de septembre à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires

qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et les administrateurs resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

La société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou de fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son avocat-conseil que la personne en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef. La société avancera à l'administrateur ou au fondé de pouvoir les frais en relation avec tout procès, si l'avocat-conseil de la société décide que l'indemnisation par la société est probable et si l'administrateur ou le fondé de pouvoir consent à repayer toute avance s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à cette indemnification.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un administrateur. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un administrateur.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la seule signature individuelle d'un administrateur ou de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI. Exercice Social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui constatera la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

IX. Dispositions Finales - Loi Applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Dispositions Transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2001.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND LTD, préqualifiée, trois cent quarante-neuf actions	349
2) OLYMPUS SECURITIES LTD, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (90.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires aux comptes à un.

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Nitin Agarwal, administrateur de sociétés, demeurant au 129 Front Street, HM 12 Hamilton, Bermudes;
- Charles H. Winkler, administrateur de sociétés, demeurant au 129 Front Street, HM 12 Hamilton, Bermudes;
- Brian R. Hall, administrateur de sociétés, demeurant au 129 Front Street, HM 12 Hamilton, Bermudes.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

4. L'adresse de la société est établie aux 38-40, rue Ste Zithe, Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2000.

L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kass, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 122S, fol. 5, case 6. – Reçu 14.119 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

F. Baden.

(06296/200/457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

FERSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. La société anonyme dénommée LOLE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, ici représentée par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

Elle-même représentée par:

Messieurs Federico Franzina et Laurent Forget, employés privés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 1999.

2. La société anonyme dénommée CSII INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

ici représentée par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

Elle-même représentée par:

Messieurs Federico Franzina et Laurent Forget, employés privés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 1999.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de FERSEN S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent dix-sept millions sept mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 117.007.895,-), représenté par vingt-trois millions quatre cent un mille cinq cent soixante-dix-neuf (23.401.579) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement ; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction du procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mardi du mois de mars à 12.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.

La première assemblée générale annuelle se réunira le troisième mardi du mois de mars 2001 à 12.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

La société LOLE S.A., préqualifiée vingt-trois millions quatre cent un mille cinq cent soixante-dix-huit actions	23.401.578
La société CSII INVESTISSEMENTS S.A., préqualifiée une action	<u>1</u>
Total: Vingt-trois millions quatre cent un mille cinq cent soixante-dix-neuf actions	23.401.579

Les 23.401.578 actions souscrites par la société LOLE S.A., sont libérées par l'apport à la Société de l'universalité du patrimoine de la société anonyme LOLE S.A., tel qu'il existe à la date de ce jour, rien excepté ni réservé.

Ce patrimoine se décompose comme suit:

Actif

Des frais d'établissement d'un montant de	EUR	10.531,16
Des immobilisations financières d'un montant de	EUR	1.986.792,94
Des créances, d'un montant de	EUR	3.127.540,52
Un portefeuille-titres d'actions et obligations d'un montant de	EUR	7.631.759,87
Des liquidités bancaires auprès de divers établissements financiers d'un montant de	EUR	104.774.013,83
Charges payées d'avance	EUR	<u>864,51</u>
Total actif	EUR	117.531.502,83

Passif

Dettes bancaires, d'un montant de	EUR	483.474,42
Autres dettes	EUR	<u>40.132,05</u>
Total passif	EUR	523.606,47

Les Actifs Nets à apporter s'élèvent donc à EUR 117.007.896,36 et sont comptabilisés à raison de EUR 117.007.890,- au compte capital et à raison de EUR 6,36 à un compte de prime d'émission.

Cet apport fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,

lequel rapport daté du 29 décembre 1999, qui reste annexé au présent acte, conclut comme suit:

«La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 23.401.578 actions de EUR 5,- chacune, totalisant EUR 117.007.890,-.»

L'action souscrite par la société CSII INVESTISSEMENTS S.A., est libérée intégralement par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq euros (EUR 5,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Les parties déclarent que la présente constitution a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 300.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 5 (cinq).
 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Emilio Fossati, administrateur de sociétés, demeurant à Milan, Président,
 - Madame Simonetta Seragnoli, administrateur de sociétés, demeurant à Milan, Administrateur,
 - Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur,
 - Monsieur Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur,
 - Monsieur Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur,
- Monsieur Emilio Fossati, préqualifié, est nommé président.

Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir le troisième mardi du mois de mars 2001 à 12.00 heures.

3. La société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, est désignée comme commissaire aux comptes en charge de la révision des comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir le troisième mardi du mois de mars 2001 à 12.00 heures.

4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s) quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

5. Le siège de la société est fixé au 13, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Franzina, L. Forget, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 42, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

J. Delvaux.

(06297/208/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

CUBUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5360 Schrassig, 1, rue d'Oetrange.

STATUTS

L'an deux mille le quatre janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Hoffmann, architecte, demeurant à L-8081 Bertrange, 35, rue de Mamer;

2.- Monsieur Vlado Zloic, architecte, demeurant à L-6674 Merttert, 2, place de la Gare.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CUBUS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Schrassig; il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, en vertu d'une décision unanime des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'étude, la planification et la réalisation de toutes missions d'architecture et d'urbanisme, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le trente et un décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Aucun des associés ne pourra céder ses droits dans la société sans le consentement de ses coassociés. Entre associés toutefois les parts sont librement cessibles.

Art. 10. Chaque associé pourra verser des sommes en compte courant dans la caisse de la société. Ces sommes produiront un intérêt, dont les conditions seront déterminées par les associés.

Aucun des associés ne pourra effectuer le retrait de sommes sans en avoir donné un préavis de six mois à l'avance et par lettre recommandée à la société.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers et légataires de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Pierre Hoffmann, prénommé, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Vlado Zloic, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2000.

Evaluation pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représentant le capital social, équivalent à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (504.249,- LUF).

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Messieurs Pierre Hoffmann et Vlado Zloic, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2) Jusqu'à un montant de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Pour tout montant dépassant cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF), la société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

3) Le siège social est fixé à L-5360 Schrassig, 1, rue d'Oetrange.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Hoffmann, V. Zloic, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 janvier 2000, vol. 417, fol. 65, case 9. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 janvier 2000.

A. Weber.

(06295/236/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

NEW KITCHEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange.

R. C. Luxembourg B 66.568.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06202/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

NOUVELLE LUXELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 9, Haerebiërg.
R. C. Luxembourg B 50.240.

Les comptes annuels au 31 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Luxembourg, le 26 janvier 2000. *Pour NOUVELLE LUXELEC S.A.*
(06207/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

NOUVELLE LUXELEC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 18 Duchscherstross.
H. R. Luxemburg B 50.240.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 8. Juni 1999

Wirtschaftsprüfer

Die ordentliche Generalversammlung hat beschlossen, als Wirtschaftsprüfer Herrn Jean Bernard Zeimet, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft zu L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, zu ernennen.

Wecker, den 8. Juni 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(06208/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ORFEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.318.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 80, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Signature.

(06213/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ORFEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.318.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 1^{er} septembre 1999 à 14.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire, la société CORPEN INVESTMENTS LTD, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société BRYCE INVEST S.A., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, a été nommée comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour ORFEA INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(06214/768/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.
